

Séance du Mardi 15 mars 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Adhérents au conseil de communauté	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Date de la convocation
07 mars 2011

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en sous-préfecture

--

et publication

16 mars 2011

L'an deux mille onze et le mardi quinze mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence de Monsieur Pierre GUICHANNE et sur sa convocation.

Etaient présents : BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel et FOURCADE Christian, LE HOUGA : GUICHANNE Pierre, BRUNO Jean-Pierre et DUPRAT Marie-Rose, LANNE-SOUBIRAN : IMBERT Yves et MANAS Francis, LOUBEDAT : SEMPE Bernard et OREJA Daniel, MAGNAN : DUCLAVE Jean et LAFFITTE-DUCLERC Bernard, MANCIET : CAPDEPONT Pierre et FITTE Jean-Jacques, MONGUILHEM : DUCERE Jean et BALLARIN Daniel (suppléant de DUPIN Bernard), MONLEZUN D'ARMAGNAC : SAUQUES Philippe et BENESSIA Christiane, MORMES : CARRERE Hervé, NOGARO : PEYRET Christian, GARET Gilles, MARTINOT Maryse et MENACQ Bernard (suppléant de PUJOL Jean-Pierre), PERCHEDE : DELOSTE Lionel et SALEY Christine (suppléante de MARIN Alain) SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie et CAPDEVIELLE Patricia,, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : FAGET Alain et SAINT-GUILHEM Jean-Claude, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît et BUSQUET Philippe, SION : MITTERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent et BURGAN Fabrice, TOUJOUSE : TARTAS Jacques et BRETTE Monique (suppléante de WEEVERS Cornélia), URGOSSE : BARRAIL Bernard.

Absents excusés : LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre et VINCENT Caroline, MONGUILHEM : DUPIN Bernard (remplacé par BALLARIN Daniel), NOGARO : PUJOL Jean-Pierre (remplacé par MENACQ Bernard), PERCHEDE : MARIN Alain (remplacé par SALEY Christine), SION : DALES Annie, TOUJOUSE : WEEVERS Cornélia (remplacée par BRETTE Monique).

Absents : LAUJUZAN : SENAC Claude et FARBOS Jean-Jacques, MORMES : SPOERRY Gérard, URGOSSE : COLLAVINO Gérard.

Secrétaire de séance : Christian PEYRET.

OBJET DE LA DELIBERATION : Fonds de concours 2011

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Monsieur le Président indique que deux dossiers ont été déposés en 2010 pour l'attribution d'un fonds de concours sur l'exercice budgétaire 2011 : bâtiment à usage de service à Manciet et passage au cinéma numérique à Nogaro.

Il indique que la commune de Nogaro a finalement décidé de retirer sa demande et que par conséquent un seul dossier a été présenté à la commission réunie le 08 mars 2011.

Enfin, il demande aux représentants de la commune de Manciet de bien vouloir exposer le projet à l'assemblée et indique la proposition de la commission d'accompagner le dossier à hauteur de 35 000 €.

Il rappelle par ailleurs que le Conseil doit de se prononcer sur un complément au fonds de concours de la commune de Magnan pour le projet de cuisine pédagogique de 4 600 € portant le fonds de concours à un montant global de 35 000 €

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE, l'attribution suivante pour l'année 2011 :

- Commune de Manciet, 35 000 € pour le projet de bâtiment à usage de service,
- Commune de Magnan, 35 000 € pour le projet de cuisine pédagogique (30 400 € attribués par délibérations du 08 décembre 2009 et complément de 4 600 € par décision de ce jour).

DECIDE, de supprimer l'attribution du fonds de concours de 18 000 € accordé à la commune d'Urgosse par délibération du 08 décembre 2009, pour le boulodrome couvert, suite à l'abandon du projet par la commune et dans l'attente du dépôt éventuel d'un dossier remanié.

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document et accomplir toute démarche concourant à cette décision.



Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Président,
[Signature]
Pierre GUICHANNE.